

**Film : De la Terre et des Mains**  
**Réalisateur : Maelys SEVAULT**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A USAGE DE  
PRISES DE VUES CINEMATOGRAPHIQUES**

**Décor : Un bois**

**ENTRE**

INSTIC/3IS Lyon – 7, rue du 35<sup>ème</sup> régiment d’aviation 69500 BRON, SAS au capital de 2000€, RCS de Lyon 792 073 868 – Siret : 824 391 015 00024.

Représentée par son responsable technique et infrastructures, Didier Borius  
Et désignée ci-après par le terme « la Production »,

D’une part

**ET**

La ville de Corbas, 69960

1

Désigné ci-après par le terme « Le Contractant »

D’autre part

**IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

**1- OBJET DES PRESENTES**

Le Contractant autorise la Production à procéder, selon les modalités prévues au présent contrat, à des prises de vues cinématographiques et enregistrements, en intérieur, ainsi qu’aux aménagements nécessaires pour le tournage du film de court-métrage, provisoirement ou définitivement intitulé « De la Terre et des Mains », qui sera réalisée par Maelys SEVAULT, dans les lieux décrits ci-après.

**2- DESCRIPTION DES LIEUX**

Les lieux mis à disposition pour le tournage sont :  
Espace boisé sur le chemin des Bruyères

Les lieux ci-dessus décrits seront dénommés :  
Le bois

**3- EQUIPE DE TOURNAGE**

L’équipe de tournage se compose d’environ 8 techniciens, 3 ou 5 comédiens. Toute personne étrangère au tournage et à la propriété n’est pas admise sur les lieux, à charge de la Production d’y veiller.

#### 4- PERIODE D'OCCUPATION

Les lieux seront mis à la disposition de la Production :

- Le 20 mai 2025 de 8h à 20h
- Le 21 mai 2025 de 8h à 20h

#### 5- INSTALLATIONS DIVERSES

La Production est autorisée à mettre en place les installations nécessaires aux prises de vues, sous réserve de l'accord du Contractant.

#### 6- ETAT DES LIEUX

Les lieux seront pris en l'état. La production s'engage à restituer les lieux dans l'état dans lequel elle en aura pris possession.

#### 7- DROITS CEDES

La Production aura l'entière liberté de procéder à toutes prises de vues cinématographiques et enregistrements, ceux-ci pouvant être réalisés par tous moyens et sous toutes formes, connues et inconnues à ce jour.

#### 8- OBLIGATION ET GARANTIES DU CONTRACTANT

Le Contractant déclare être le représentant officiel des lieux où se déroulent les prises de vues et déclare avoir reçu toutes les autorisations lui permettant de conclure la présente convention.

Le Contractant garantit la Production contre tous recours, actions et revendications dont cette dernière pourrait faire l'objet à l'occasion de la présence de l'équipe de tournage dans les lieux précités.

2

#### 9- OBLIGATION DE LA PRODUCTION

La Production demeure seule et entière responsable civilement et pénalement de toute dégradation ou incident de quelque nature que ce soit pendant toute la durée des opérations et notamment en ce qui concerne la sécurité des personnes qu'elle sera amenée à faire travailler dans les lieux où sont effectuées les prises de vues cinématographiques.

#### 10- ASSURANCE

Ci-joint attestation d'assurance.

#### 11- ELECTION DE DOMICILE

Pour l'entière exécution des présentes, de leurs suites ou de leurs conséquences, les parties font élection de domicile aux adresses indiquées en tête de ce document.

#### 12- LITIGE- DROIT APPLICABLE

Le contrat est réagi par la loi française. En cas de différend entre les parties quant à son interprétation, son exécution ou sa cessation, les juridictions de Lyon seront seules compétentes pour trancher le litige.

#### 13- CLAUSE DE RESPONSABILITE

Pour quelque problème que ce soit, le contractant aura pour seuls interlocuteurs Didier BORIUS en sa qualité Responsable technique et infrastructure et... en sa qualité de chargé de Production.

S'engage à être la seule responsable de cette convention et en garantit la bonne exécution.

Fait à Bron, le 18 avril 2025 en deux exemplaires originaux, dont un pour chacune des parties.

Le Contractant

Pour la production

Didier Borius  
Responsable technique et infrastructure

**INSTIC / 3iS LYON**  
7, rue du 35ème régiment d'aviation  
69500 BRON  
Tél. 04 72 72 01 01  
RCS LYON 824 391 015 - NAF 8559A  
Déclaration d'activité : 84 69 14841 69

